

Année universitaire 2016/2017



Institut Supérieur de Management

Master 2

Management

Management Stratégique et Changement (MSC)

12-mai-16

Validation CFVU du 15/09/2016

Les UE (Unités d'Enseignement) compensables sont celles dont les crédits sont délivrés même lorsque la note à l'UE est inférieure à la moyenne. La délivrance des crédits reste néanmoins subordonnée aux deux conditions suivantes :

- que la note à l'UE soit supérieure au seuil de compensation (également appelée note « plancher » ou note « seuil ») : le seuil de compensation est fixé par défaut à 7 / 20.

- que la moyenne générale au semestre soit supérieure ou égale à 10/20. Il est souligné ici que les compensations entre UE se font exclusivement à l'intérieur d'un et un seul semestre d'une même année universitaire.

L'UE du second semestre qui comprend l'élément constitutif (EC) "mémoire" n'est pas compensable avec les autres UE du semestre. Une note au mémoire inférieure à 10/20 ne permet pas de valider cette UE.

[illegible]

[illegible]